

Médecine. Le Lifebadge et la Lifecarte, mis en place par des sociétés privées, visent à informer les urgentistes sur le profil des patients.

Des carnets de santé virtuels

Deux nouveaux produits technologiques proposent de remplacer les bouts de papier qu'on glisse dans son portefeuille pour signaler, en cas de pépin, un traitement médicamenteux, une allergie, un appareil implanté, une insuffisance cardiaque ou son groupe sanguin. Le Lifebadge (1) comporte un code d'accès à un site Internet personnalisé, à la façon d'un blog, permettant au patient d'y stocker toutes sortes d'informations (comptes rendus, radios, etc.). La Lifecarte (2), elle, prend la forme d'une puce à glisser dans un téléphone portable : s'affichent alors sur l'écran les coordonnées des personnes de l'entourage à contacter, celles de l'assureur, et les données médicales que le patient souhaite là aussi délivrer aux soignants.

La Macif la teste actuellement auprès d'un panel de motards. Mais le recours impératif au téléphone portable ou à tout autre lecteur de la puce réduit a priori son usage. Enfin, le coût de cette carte tourne autour de quatre ou huit euros, selon que le patient la finance seul ou via sa police d'assurance. Alors que le Lifebadge coûte

1,34 euro et présente l'avantage d'avoir été conçu par des urgentistes.

Si des offres de ce type se multiplient, c'est qu'il y a au minimum un marché, mais peut-être aussi un besoin. Dans tous les cas, l'argument est de faire gagner du temps aux pompiers et urgentistes. C'est aussi une façon de prendre de vitesse le dossier médical personnel (DMP), qui avance, mais très lentement (lire ci-dessous). « Dans tous les pays où il est en projet, le DMP est une usine à gaz », résume Lucien Bodson, responsable des urgences du CHU de Liège, en Belgique, et concepteur du Lifebadge. « La difficulté du DMP n'est pas seulement technique, elle réside surtout dans l'impossibilité à mettre tous les acteurs d'accord, poursuit cet anesthésiste-réanimateur. On y arrivera un jour, mais ça va prendre un temps fou. » Ce qui laisse le champ libre aux initiatives privées.

Le Lifebadge est donc censé faire gagner du temps. Comment ? D'ordinaire, après avoir stabilisé l'état du patient, l'urgentiste lui fait les poches, à la recherche de la moindre information. « Au bord d'une route, par radio ou par téléphone, l'urgentiste peut désormais demander au médecin régulateur de se connecter sur le site du pa-

tient, en entrant la série de vingt-trois chiffres indiquée sur le Lifebadge », explique Simon Thabaut, ex-président de SOS Médecins, désormais associé au Lifebadge. A ses yeux, c'est une sorte d'attaché-case

virtuel, accessible en dix-huit langues, très pratique quand on voyage. « Tous les fonctionnaires de Wallonie en sont équipés, et les Croix-Rouge italienne et brésilienne l'ont adopté », assure le duo d'associés franco-belge qui ambitionne de convaincre le public français. Les réticences se concentrent surtout dans le camp des partisans du DMP, qui n'ont pas envie de se disperser. Ainsi Marc Béraud, président du Samu de France : « On n'a pas besoin d'un outil technique qui facilite la communication au niveau millimétrique. Le DMP va tout changer, en nous faisant entrer dans une nouvelle dimension, celle d'un accès au dossier complet du patient. Ce sera une révolution culturelle. » La Fédération des médecins de France (FMF), très impliquée dans les discussions sur le DMP, s'inquiète, elle, de la confidentialité des données collectées : « Pour le DMP, on exige des clés de cryptage », rappelle Jean-Paul Hamon, vice-président. Un bémol qui agace les Franco-Belges du Lifebadge, prêts à parer toutes les critiques. « Les in-

formations de notre produit transitent sur Net par petits paquets, expliquent-ils. C'est beaucoup plus sécurisant qu'une banque de données. »

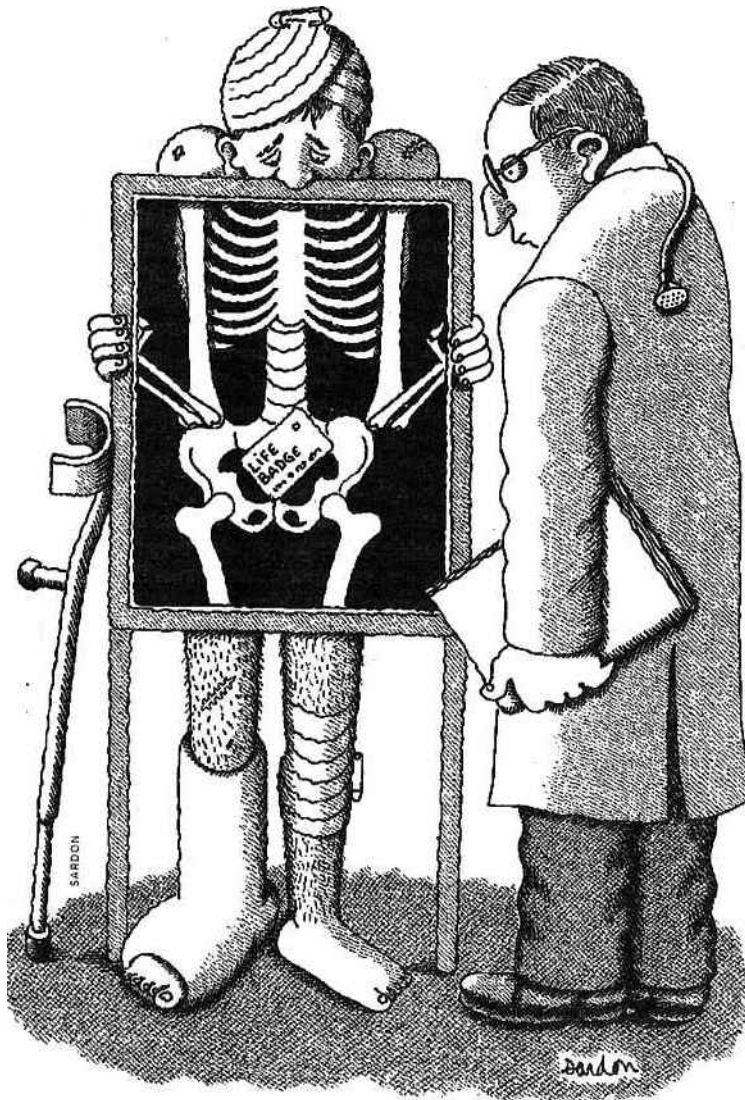
Enfin, dernier écueil soulevé par la FMF, le patient garnit seul son Lifebadge. « Sans prendre les patients pour des crétins, argumente le vice-président de la FMF, il est souhaitable qu'ils le fassent au minimum avec l'aide du médecin traitant. » Pour répondre à cette objection, les promoteurs du Lifebadge mettent en avant la dimension de porte-documents de leur invention, qui peut contenir des données objectives, telles des examens biologiques récents ou un électrocardiogramme...

Alors, utile ou pas ? « Il faut sortir des querelles de clochers, plaide Marie Ecoiffier, médecin-urgentiste à Toulouse. Dans des cas d'urgences vitales, on perd un temps précieux à rechercher des informations sur le patient. Si un tel outil existe, pourquoi s'en priver en attendant le DMP ? Le manque d'information, c'est ce qu'il y a de pire pour nous. » Sa seule exigence : que les données recueillies soient pertinentes. ◀

MARIE-JOËLLE GROS

(1) www.soslife.org

(2) www.lifecarte.net



Le dossier médical personnel piétine

Inscrit dans la loi de santé publique de 2004, le dossier médical personnel (DMP), souhaité par Philippe Douste-Blazy, et désormais piloté par Xavier Bertrand, ministre de la Santé, est censé voir le jour en juillet 2007. Attribué à chaque patient de plus de 16 ans, ce dossier informatisé contenant des données médicales a pour but d'aider à coordonner les soins, et de générer des économies. Outre des difficultés techniques liées à l'informatisation, la confidentialité des données et le coût de l'opération plus élevé que prévu (un milliard d'euros sur cinq ans), les différents protagonistes (médecins généralistes et spécialistes, caisses d'assurance maladie, associations de patients, etc.) peinent à s'entendre. Une expérimentation concernant 30 000 assurés sociaux a été lancée début juin.

M.-J.G.